



Rapporteur : M. MARTIN

Formation des élu.es

Le lundi 29 août 2022 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs: M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), M. DELAUNAY (pouvoir donné à Mme SALIOT), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. BRETEAU), M. MARTINS (pouvoir donné à Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX)

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 et L. 3123-10 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Expose :

CONDORCET FORMATION

Condorcet formation, organisme de formation agréé, a organisé à Blois, du 24 au 26 août 2022, une formation intitulée "La décentralisation peut-elle sauver la République ?".

Mmes COURTEILLE, LEMONNE et M. COULOMBEL ont participé à cette formation dont le montant s'élève à 3 720 €.

Pour ce déplacement, les frais d'hébergement ont été de 537,96 €. A cela pourront s'ajouter des frais annexes.

CENTRE D'INFORMATION, DE DOCUMENTATION, D'ETUDES ET DE FORMATION DES ELU.ES

Le Centre d'information, de documentation, d'études et de formation des élu.es (CIDEFE), organisme de formation agréé, a organisé à Strasbourg, du 26 au 28 août 2022, des journées de formation sur des thèmes divers tels que les changements climatiques, l'Europe et les collectivités locales, les 100 premiers jours de l'Assemblée Nationale, les outils de développement de la démocratie locale, etc. Mme BOUTON a participé à cette formation dont le montant s'élève à 2 000 €.

Pour ce déplacement, les coûts de transport se sont élevés à 171,20 € et les frais d'hébergement à 183 €. A cela pourront s'ajouter des frais annexes.

ADECCO TRAINING

Adecco training, organisme de formation agréé, organise le 9 septembre 2022 à Rennes, une formation intitulée "La communication personnelle de l'élu.e - Leadership politique et influence relationnelle".

Les 22 élu.es du groupe Union du centre et de la droite participeront à cette formation dont le montant s'élève à 9 330 €.

Décide :

- d'autoriser le règlement de la somme de 3 720 € à Condorcet formation, organisme de formation agréé, pour la formation de Mmes COURTEILLE, LEMONNE et M. COULOMBEL à Blois ;

- d'autoriser la prise en charge des frais d'hébergement, d'un montant de 537,96 €, pour la formation de Mmes COURTEILLE, LEMONNE et M. COULOMBEL à Blois ;

- d'autoriser la prise en charge des frais annexes liés à la formation de Mmes COURTEILLE, LEMONNE et M. COULOMBEL à Blois ;

- d'autoriser le règlement de la somme de 2 000 € au Centre d'information, de documentation, d'études et de formation des élu.es (CIDEFE), organisme de formation agréé, pour la formation de Mme BOUTON à Strasbourg ;

- d'autoriser la prise en charge des frais de transport, d'un montant de 171,20 €, pour la formation de Mme BOUTON à Strasbourg ;

- d'autoriser la prise en charge des frais d'hébergement, d'un montant de 183 €, pour la formation de Mme BOUTON à Strasbourg ;

- d'autoriser la prise en charge des frais annexes liés à la formation de Mme BOUTON à Strasbourg ;
- d'autoriser le règlement de la somme de 9 330 € à Adecco training, organisme de formation agréé, pour la formation des 22 élu.es du groupe Union du centre et de la droite à Rennes.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 30 août 2022

ID : CP20220632